+

Je soussigné Huissier de l'Academie Royale de chirurgie Reconnois avoir receu de Monsieur Foubert Thresorier La somme de deux cens livres tant pour depenses faites que pour mes peines et soins pour Les jours des séances de l'academie pendant L'année mil sept cent Cinquante sept Conformement a la deliberation du vingt janvier 1752. Dont quittance a paris ce deux juillet mil sept cent cinquante huit

Jn Francois [paraphe]

bon pour 200 ₶

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 9 N 630

ARC 11
d. 46 n° 50

Lu. Cotta Lem.